



Plan de mise en œuvre et de suivi de la stratégie du Cluster Protection 2020-2022

Résultats attendus	Activités	Indicateurs planifiés ¹	Moyen de vérification	Responsables de mise en œuvre	Période d'exécution
Objectif général: Contribuer à ce que les personnes affectées par la crise de protection au Mali puissent jouir de leurs droits fondamentaux en accord et dans le respect des normes juridiques pertinentes.					
Objectif 1 : Assurer et coordonner une collecte de données de qualité afin de produire une analyse adéquate de la situation de protection (y compris sur les violations DIH/DIDH, le déplacement forcé, la VBG, la PE, la LAMH, les conflits fonciers) des populations affectées en vue de renforcer les capacités de réponse, le plaidoyer et la mobilisation des financements pour une réponse efficace aux principaux besoins de protection des populations affectées.					
1.1 Un système inter-agences de monitoring et d'analyse de la situation de protection est créé et rattaché au CP afin d'améliorer la collecte, le traitement, l'analyse conjointe, le stockage et l'utilisation des données de manière coordonnée.	Harmonisation de la méthodologie, de la cartographie et des outils de collecte et d'analyse des données de protection (évaluation multisectorielle RRM, évaluation de protection, monitoring de protection).	1 document méthodologique sur les différentes approches de collecte et d'analyse des données de protection 1 cartographie des acteurs impliqués dans la collecte et l'analyse des données de protection 3 séries d'outils développés et validés (RRM, ERP, monitoring de protection)	Rapports des réunions du CT-Outils et des réunions mensuelles du CP Disponibilité en ligne de la méthodologie, de la cartographie et des outils	HCR et son/ses partenaires du monitoring de protection Membres du CT-Outils	Août 2019 à janvier 2020
	Mise en place d'un réseau de moniteurs et de points focaux de monitoring de protection	# de moniteurs et de points focaux mis en place, désagrégés par genre et par cercle	Liste des moniteurs et des points focaux par genre et par cercle	HCR et son/ses partenaires du monitoring de protection	Janvier 2020
1.2 La situation et les besoins de protection sont évalués et un partage d'information de qualité est assuré via des analyses de protection validées et	Production de rapport flash/alerte et partage avec les instances compétentes dans les 48H	# de rapports flash produit dont % de rapports flash partagé avec les instances compétentes dans les 48H	Copie électronique des documents Copie électronique des documents	HCR et son/ses partenaires du monitoring de protection Coordination du CP	Janvier 2020 à décembre 2022

¹ Les indicateurs doivent être collectés autant que possible avec une désagrégation par sexe, par âge et par cercle. Les membres du CP doivent disposer de bases de données désagrégées permettant au Cluster Protection, à ses Sous-Clusters et Groupes Thématiques, d'accéder à des informations désagrégées en cas de besoin.

disséminées dans les différents fora, afin d'informer la stratégie de réponse, de plaider et de mobilisation des ressources.	<p>Production mensuelle de rapport de monitoring de protection et partage avec les membres du CP</p> <p>Conduite d'évaluation rapide de protection et production de rapport</p> <p>Production de documents d'analyse de la situation de protection : notes de plaider et notes trimestrielle (ou ponctuelles si nécessaire)</p>	<p>36 rapports mensuels de monitoring de protection partagés</p> <p># de rapport d'évaluation rapide de protection</p> <p># de documents d'analyse de la situation de protection produits par le CP</p>	<p>Copie électronique des documents</p> <p>Copie électronique des documents</p>	<p>Acteurs impliqués dans la collecte et l'analyse de données de protection</p>	
1.3 Un mécanisme de suivi des mouvements de population opérationnel permettant le profilage des personnes déplacées au niveau individuel est assuré pour une meilleure compréhension des vulnérabilités et des stratégies d'adaptation.	<p>Enregistrement des personnes déplacées et profilage en fonction de l'âge, du sexe et du handicap</p> <p>Partage mensuel d'un rapport sur les mouvements de population</p>	<p>36 rapports sur les mouvements de population comprenant des données désagrégées par âge, sexe et handicap</p>	Rapports de la CMP	CMP	Janvier 2020 à décembre 2022
1.4 La coordination entre les mécanismes de collecte et de rapportage sur les violations des droits de l'homme, y compris le monitoring de protection, le système de gestion des informations relatives aux VBG (MARA, GBVIMS), et à la protection de l'enfant (MRM, CPIMS), ainsi que les risques liés aux mines, REG et EEI, et les récurrences des conflits communautaires est renforcé.	<p>Harmonisation entre les données du monitoring de protection, du MARA/GBVIMS, MRM/CPIMS, et du GT-LHAM</p>	<p>1 note méthodologique expliquant les différents mécanismes de monitoring et de rapportage de protection</p>	<p>Données du monitoring de protection CP, MARA/GBVIMS, MRM/CPIMS, GT-LHAM, MINUSMA/DH</p>	<p>HCR et son/ses partenaires du monitoring de protection, SCVBG, SCPE, GT-LHAM, MINUSMA/DH</p>	En continu
<p>Objectif 2 : Contribuer à la réduction des vulnérabilités et au renforcement de la capacité de résilience des populations exposées aux risques de protection, y compris les populations hôtes, par le renforcement des actions de prévention, de cohésion sociale, et de protection à base communautaire.</p>					

<p>2.1 Des activités de prévention et de sensibilisation aux risques de protection y compris sur la prévention des violations des droits humains, l'éducation aux risques des engins explosifs, la prévention et la réponse aux VBG, la documentation civile, la protection de l'enfant, y compris les violations graves des droits de l'enfant et la résolution de conflit/médiation sont mises en œuvre.</p>	<p>Développement d'une note méthodologique sur la mise en place de comités de protection et l'utilisation de points focaux communautaires</p> <p>Mise en place des comités de protection (comité de protection, comité de lutte contre les VBG, mécanisme communautaire de protection de l'enfant)</p> <p>Sensibilisation des points focaux et de la population sur les droits humains, les risques des EEI, la prévention et la réponse aux VBG, sur les concepts de base de protection de l'enfant (y compris les six violations graves contre les droits de l'enfants), les procédures de documentation civile et les techniques de résolution pacifique des conflits/médiation</p>	<p>1 note méthodologique sur la mise en place de comité de protection et points focaux</p> <p># de comité de protection mis en place et opérationnels</p> <p># de séances de sensibilisation (par thématique et par cercle)</p> <p># de personnes ayant participé aux séances de sensibilisation (désagrégé par sexe, par thème et par cercle)</p>	<p>Note méthodologique</p> <p>Cartographie des comités de protection</p> <p>Rapports d'activités de sensibilisation</p>	<p>CP, SCPE, SCVBG, LHAM, GT documentation civile, GT cohésion sociale</p> <p>CP, SCPE, SCVBG, LHAM, GT documentation civile, GT cohésion sociale</p> <p>CP, SCPE, SCVBG</p>	<p>Janvier 2020</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>
<p>2.2 Des programmes de cohésion sociale, de prévention des conflits et de protection à base communautaire sont conçus et mis en œuvre en collaboration avec les autorités et les structures communautaires afin de renforcer les mécanismes d'adaptation positifs et de résolution des conflits, tout en assurant la protection des personnes les plus vulnérables.</p>	<p>Mise en œuvre d'analyse sensible aux conflits</p> <p>Facilitation de processus de médiation communautaire sur des conflits</p> <p>Production trimestrielle d'une cartographie de conflits dans les régions du centre et du nord</p>	<p># de rapports d'analyse sensible aux conflits partagés avec les groupes concernés suivant la confidentialité du sujet</p> <p># cartographies de conflits produites</p>	<p>Rapports d'analyse sensible aux conflits</p> <p>Cartographies disponibles</p>	<p>CT cohésion sociale et acteurs étatiques</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p>

2.3 La préparation et la planification d'urgence pour les futurs chocs de protection (i.e plan de contingence pour les activités spécifiques protection au niveau des autorités locales) est renforcée.	Insertion de la protection dans les plans de contingence élaboré par les autorités nationales	Plans de contingence produits et validés	Plan de contingence	CP, clusters régionaux, autorités étatiques locales, OCHA	En continu
Objectif 3 : Renforcer la coordination des interventions de réponse et les capacités des acteurs pour améliorer la qualité et la couverture géographique des services et apporter une réponse holistique de protection aux personnes affectées, via notamment une cartographie des services et un système de référencement harmonisé.					
3.1 La coordination des interventions de réponse est renforcée via notamment la mise à jour de la cartographie des acteurs de protection.	Mise à jour de la cartographie des acteurs de protection (5W)	Cartographie des acteurs (5W) au niveau national	5W disponible	CP	Janvier 2020
3.2 Les personnes en besoin de protection sont identifiées, assistées, référées pour un soutien approprié, grâce notamment à une cartographie des services de protection et la mise en place d'un système de référencement harmonisé.	Développement d'une cartographie des services de protection Mise en place d'un système de référencement harmonisé entre les services de protection	3 cartographies des services de protection complétées au niveau régional 1 système de référencement opérationnel entre les services de protection	Cartographies disponibles Système de référencement disponible	CP	Janvier 2020
3.3 Les services de prise en charge médicale, psychosociale, juridique et judiciaire, économique, sécuritaire des personnes en besoin de protection sont mis en place et renforcés si nécessaire.	Fourniture d'un paquet holistique de services de protection (médical, psychosocial, réinsertion socio-économique, matériel, sécurité, assistance légale) pour les personnes en besoin de protection (survivants de VBG, EAFGA/ENS, enfants affectés par le conflit, victimes de violations des droits humains, victimes de violence, victimes des mines, EEI, REG, ALPC)	# de partenaires offrant un paquet holistique de services de protection (médicale, psychosocial, assistance légale)	5W et rapports d'activités	CP, SGBV, SCPE, GT-LHAM	En continu
Objectif 4 : Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la protection dans l'action humanitaire					
4.1 Une expertise technique est fournie aux	Appui technique et suivi en vue de l'adoption de loi sur la protection	# de texte de loi sur la protection adopté	Rapports de suivi	CP, SCVBG, SCPE, GT-LHAM	En continu

<p>législateurs et décideurs étatiques pour l'adoption de lois relatives à la protection et des activités de sensibilisations/formations sont organisées afin de garantir que les autorités compétentes remplissent leurs obligations légales vis-à-vis de la protection.</p>	<p>(ex : loi VBG, code des enfants, loi sur la protection et l'assistance aux PDI)</p> <p>Formation des acteurs étatiques et non étatiques sur les dispositions légales liées à la protection</p>	<p># d'acteurs formés et % d'acteurs ayant obtenu au moins 70% au post test</p>	<p>Rapport d'activité de formation</p>	<p>CP, SCVBG, SCPE, GT-LHAM</p>	<p>En continu</p>
	<p>Séances de sensibilisation des autorités et de la communauté locales sur les thématiques relatives à la protection</p>	<p># de personnes ayant participé aux séances de sensibilisation (désagrégées par sexe, et par cercle)</p>	<p>Rapports d'activité de sensibilisation</p>	<p>CP, SCVBG, SCPE, GT-LHAM</p>	<p>En continu</p>
<p>4.2 La transversalité de la protection est assurée dans tous les secteurs via un appui technique permettant de renforcer la compréhension et la mise en œuvre de la centralité de la protection par tous les acteurs humanitaires.</p>	<p>Activation des points focaux de protection transversale</p>	<p># de points focaux sur la protection transversale actifs</p>	<p>Liste des points focaux (par organisation, par sexe et par cercle)</p>	<p>CP</p>	<p>Janvier 2020</p>
	<p>Appui technique fourni aux autres clusters pour assurer la transversalité de la protection dans leur secteur</p>	<p># de clusters utilisant les guidelines de protection transversale dans leur planification stratégique et programmes sectoriels</p>	<p>Liste de contrôle sur la protection transversale ; document de stratégies des autres clusters</p>	<p>CP</p>	<p>En continu</p>
	<p>Appui technique aux clusters pour assurer la centralité de la protection dans leur secteur</p>	<p># de sessions de travail avec les différents clusters sur la protection transversale</p>	<p>Rapports des sessions de travail</p>	<p>CP</p>	<p>En continu</p>
<p>4.3 Les capacités des acteurs humanitaires, des autorités nationales, de la société civile, et de la communauté locale sont renforcées en termes de protection et d'assistance aux populations affectées, y compris sur le DIH/DIDH, VBG, PE, LAMH, la programmation de protection et les principes humanitaires.</p>	<p>Développement d'un plan de formation conjoint permettant de répertorier l'ensemble des formations délivrées par les acteurs de protection</p>	<p>1 plan de formation disponible au niveau du CP</p>	<p>Plan de formation</p>	<p>CP</p>	<p>Janvier 2020</p>
	<p>Consolidation d'un paquet d'outils de renforcement de capacités disponible pour les membres du CP</p>	<p>1 liste des modules de formation disponible</p>	<p>Liste des modules de formation disponible</p>	<p>CP</p>	<p>Janvier 2020</p>
	<p>Formation des acteurs humanitaires et autorités nationales sur les thématiques suivantes : le concept de protection humanitaire ; la protection</p>	<p># d'acteurs humanitaires formés ayant obtenu au moins 70% au post test</p>	<p>Rapport de formation</p>	<p>CP, SCPE, SCVBG, GT-LHAM, GT documentation civile, GT cohésion sociale</p>	<p>En continu</p>

	transversale ; les principes humanitaires ; le droit international humanitaire et les droits de l'homme ; la gestion de cas de protection ; l'éducation aux mines, REG, EEI et ALPC ; la prévention et la réponse aux VBG ; la gestion clinique du viol ; la protection de l'enfant dans un contexte d'urgence (CPiE) ; les 6 violations graves contre les enfants ; la prise en charge et l'appui psychosocial des victimes de violence ; les techniques de résolution pacifique des conflits/médiation.				
4.4 Les mécanismes de coordination de protection au niveau national et sous-national sont soutenus et renforcés si nécessaire	<p>Recrutement d'un IMO dédié à la coordination du Cluster Protection</p> <p>Renforcer les mécanismes de coordination dans les régions où la présence des acteurs de protection est faible (Ségou, Kidal) ainsi que les SC et GT au niveau sous national</p> <p>Mettre en place des mécanismes de co-leadership au niveau sous-national (Mopti, Tombouctou, Gao)</p>	<p>1 IMO recruté pour le Cluster Protection</p> <p>Mécanismes de coordination de protection opérationnels au niveau sous-national</p> <p>3 co-leads identifiés pour soutenir la coordination au niveau sous-national</p>	<p>N/A</p> <p>TdRs développés et validés</p> <p>MoU mis à jour et signé</p>	<p>CP</p> <p>CP, SCVVG, SCPE, GTLHAM, GT documentation civile, GT cohésion sociale</p> <p>CP</p>	<p>Janvier 2020</p> <p>Janvier 2020</p> <p>Janvier 2020</p>
4.5 Le plaidoyer est effectué pour une mobilisation accrue des ressources pour le secteur de la protection	Présentation régulière auprès de l'ICC/EHP des gaps et besoins en termes de protection pour favoriser une mobilisation accrue des ressources pour le secteur de la protection	Protection est financée à X%		CP, SCVVG, SCPE	En continu